



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

-----  
OFFICE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE  
SELINGUE

-----  
DIRECTION GENERALE

BP : 03 – Tél : 20 22 54 03 / 21 65 02 57

Fax : 20 22 83 08/21 65 05 57

*odrs1996@yahoo.fr*

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

**Projet de Recommandations de la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi  
du Contrat-Plan (2014-2016) Etat-ODRS-Producteurs**  
Tenue à Sélingué, le 19 décembre 2014 dans la Salle de Conférence de l'ODRS

**Recommandation N°1 : relative au remboursement des prêts contractés par les Producteurs**

**Libellé** : le Comité ayant constaté des difficultés de remboursement des prêts par les producteurs, recommande à l'ODRS la mise en place d'un cadre de concertation ODRS-Producteurs-Institutions de Micro finances afin de dégager de meilleures stratégies pour apurer les arriérés.

**Recommandation N°2 : relative à l'évaluation des revenus des producteurs**

**Libellé** : Compte tenu de la nécessité de connaître l'impact des programmes mis en œuvre sur le niveau de vie des producteurs de la zone, le Comité recommande à l'ODRS la réalisation d'une étude à cet effet.

**Recommandation N°3 : relative aux ressources halieutiques**

**Libellé** : Compte tenu de l'importance des potentialités des ressources halieutiques et de leur faible niveau d'exploitation, le comité recommande à l'ODRS de dégager des stratégies permettant de mieux rentabiliser ces ressources.

**Recommandation N°4 : relative à la Commission de liquidation du patrimoine de l'ex-OERHN**

**Libellé** : le Comité ayant constaté un retard dans le processus de liquidation du patrimoine de l'ex-OERHN, recommande à l'ODRS à travers son département de tutelle de saisir le ministère en charge des domaines de l'Etat pour diligenter le processus.

**Recommandation N°5 : relative au paiement de la redevance eau**

**Libellé** : le Comité ayant constaté une amélioration relative du taux de recouvrement de la redevance eau du périmètre de Maninkoura, recommande aux Producteurs à travers leurs responsables de s'investir davantage pour apurer la situation des arriérés.

**Recommandation N°6 : relative à l'entretien du réseau tertiaire à la charge des exploitants et au non respect du calendrier cultural surtout en hivernage**

**Libellé** : le Comité ayant pris note des progrès réalisés en matière de respect du calendrier cultural et d'entretien du réseau, recommande aux Producteurs de poursuivre les efforts dans ce domaine.

**Le Secrétariat**